

Lecture prononcée en l'Eglise du Village Saint-Jean-Baptiste, le 28 septembre 1879.

PAR M. B. A. TESTARD DE MONTIGNY, *Prés. de l'Union-Allet.*

2ÈME PARTIE — (Suite.) (1)

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre des flots d'harmonie qui ont inondé vos oreilles et qui remuent, j'en suis sûr, les sentiments les plus pieux dans vos cœurs disposés à aimer ce qui est beau. Vous allez dans l'instant entendre la continuation de ce concert qui n'est pourtant qu'un faible écho de l'harmonie éternelle des concerts célestes. Je profiterai de la disposition où vous êtes, d'harmoniser les sons, pour jeter à vos oreilles quelques notes prosaïques que vous enveloppez je l'espère de la poétique musique que vous venez d'entendre. Il s'agit d'affaires intimes, et je ne crains pas de les faire connaître ici, car les étrangers qui nous honorent de leur présence savent que ce qui arrive ici peut arriver partout. Il savent que le ciel le plus serein a ses nuages quelquefois; que le cœur le plus heureux à ses jours d'orage, et que les larmes même succèdent souvent aux ris de la veille. D'ailleurs pour un chrétien rien ne l'étonne quand il apprend qu'une œuvre sainte a ses obstacles. Comme l'Eglise mystique, il faut que cette église, soit exposée aux épreuves et, disons le mot, il faut que les portes de l'enfer cherchent à prévaloir contre elle.

Confessons-le ici, et ce n'est pas pour nous vanter, ni pour insinuer qu'on suit la mode: nous avons des dettes.

Et c'est cet état de débiteur qui cause notre malaise sérieux. Mesdames, vos maris grondent quelquefois, j'en suis presque certain, quand près d'une vitrine passant, vous succombez à un méchant lutin qui vous fait faire un compte adressé tôt ou tard à destination; mais ce n'est rien, car un mot, un sourire de votre part, dissipe cette mauvaise humeur, assez tôt pour que vous vous rendiez coupable de la même amabilité.

Ici ce n'est pas cela, car voyez vous, il s'agit de dettes contractées à la bâtisse d'une église, à son ornementation, à l'entretien du culte divin. Et ces dépenses là, on les pardonne difficilement. Ah! si c'était pour nos maisons pour orner nos salons, pour parer nos personnes, ce serait différent, car voyez-vous, ça cause des jouissances agréables. Mais pour les besoins de l'âme, c'est trop. Comment! mais on est si pauvre; on a bâti trop beau, l'entretien coûte trop cher, où va donc tout l'argent qui a été payé; on n'en sortira jamais, etc.

Ce n'est pas tout: en arrive un qui exagère, et puis le diable, car il y en a un, et qui ne manque jamais de faire valoir ses prétentions dans la construction d'une église, le diable, dis-je, vient se mettre de la partie, dit son mot; et puis s'en suit l'exagération, l'excitation et l'exaspération même.

Eh! mon Dieu! on finit par prendre un langage que l'on croirait inspiré par des prédicants qui ont toujours été élevés dans la haine du catholicisme!!

C'est pénible, oui c'est pénible, pas pour tout le monde, car il y en a qui rient sous cap de cet état de chose. Les

assertions sont graves et si graves, qu'on devrait au moins se rendre compte avant de se permettre des insinuations vraiment fâcheuses.

J'avais préparé des chiffres et je les trouve concluants; mais j'ai pensé que ce serait ennuyeux pour cette honorable assemblée que de les répéter ici, d'autant plus que peu on point des personnes qui se laissent aller aux excès dont j'ai parlé ne se trouvent ici; mais je ne puis résister au désir de donner certains chiffres ronds qui seront suffisants à ceux qui n'ont besoin que d'un préservatif.

(Ici le savant conférencier constate par des chiffres que les paroissiens de St. Jean-Baptiste ont eu depuis le 24 juin 1874 la jouissance de biens, services et emprunts, etc., pour au-delà de \$100.000.

Il justifie les dépenses annuelles et constate un déficit dans les revenus qui sont insuffisants pour le combler.)

Une dernière observation, Messieurs, et je finis cette deuxième partie, pénible pour tous, j'en suis certain, mais qu'il fallait vous débiter en famille, car il peut résulter de graves inconvénients à se taire quand il faut parler.

J'ai entendu dire que le salaire de \$1,200 au curé était trop élevé, et j'ai entendu faire cette observation avec peine.

Ici je me permettrai de faire une réflexion qui peut se faire tout haut:

Dans les années d'aisance, tous reconnaissent que les officiers publics, tous ceux dont on exige les services intelligents, doivent être payés et raisonnablement payés; mais dans les années de crise, et quand le peuple est de mauvaise humeur, il jette les yeux sur ses serviteurs, il est naturellement porté à trouver leurs salaires trop élevés.

Nous comprenons qu'un journalier, qu'un ouvrier gagne à peine une piastre par jour, nous comprenons qu'il doive trouver trop élevé le salaire de \$200.00, qu'il donne à l'un de ses officiers.

Pourtant, Messieurs, défions-nous d'être injustes vis-à-vis de ceux qui avec de gros salaires sont plus pauvres que le plus humble d'entre nous, par les exigences de leur état.

Tous admettent que le curé d'un village comme celui-ci doit être à la hauteur de sa position; ce n'est pas lui qui le désire, c'est nous qui l'exigeons. Il faut qu'il soit décentement logé; le presbytère, c'est d'ailleurs la maison de tout le monde. Il faut que le curé reçoive convenablement les prêtres qui viennent lui aider dans son ministère pendant les retraites, les triduum, les quarante-heures. Lorsque l'évêque vient en visite pastorale, vous auriez honte que ce représentant de Jésus-Christ ne fût pas reçu dignement.

Et lorsqu'une souscription se présente, le curé ne doit pas être le dernier à y participer. Les bonnes œuvres ne lui sont point étrangères. On exige même qu'il se mette à la tête de tous les mouvements charitables qui se font; et sa main est toujours ouverte aux pauvres qui s'adressent à lui. Et vous croyez qu'il puisse faire des épargnes. Non, et j'en suis certain, son salaire de \$200.00 ne suffit pas pour écouter les élans de sa générosité. Et qui profite de son salaire? Et où est-il dépensé, si ce n'est parmi vous?

Et cet homme à qui vous marchandez ces honoraires, il lui a fallu pour être digne de vous servir avoir cinq ans d'écoles, huit ans de collège, trois ans d'étude théologique. "Il a subi de longues épreuves; jeune encore, il fut séparé

(1) Voir la livraison d'octobre.